

NOUVELLE SÉRIE — N° 32

14^e Année — 16 Avril 1909



La Coopération des idées

REVUE D'ÉDUCATION SOCIALE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

Directeur : **G. DEHERME**

SOMMAIRE :

- SAINT-ALBAN *Les Fonctionnaires.*
G. DEHERME *Réponse à Saint-Alban.*
PAUL GUÉRIOT *Une Réponse.*
PAR TOUS *Revue des Opinions, des Faits et des Idées.*
G. DEHERME *Les Livres qui font penser.*

Le Numéro : 0 fr. 25

PARIS

BERNARD GRASSET, ÉDITEUR

7, rue Cornelle, 7

LA
Coopération des Idées

Revue bi-mensuelle d'Education Sociale

ABONNEMENT : un an, France : 4 francs ; Etranger : 6 francs

*Adresser toutes les communications concernant
la Rédaction et l'Administration à*

M. DEHERME, Directeur, à LA SEYNE (Var)

A NOS ABONNÉS

Ceux de nos abonnés qui seront avertis que leur abonnement est **terminé** sont priés de nous faire parvenir leur renouvellement pour s'éviter les frais de recouvrement.

Ceux qui ne désirent pas continuer leur abonnement sont priés de **refuser** au facteur le numéro qui suivra l'avertissement.

L'UNION COOPÉRATIVE

est un journal bi-mensuel, édité par le Comité central de l'Union Coopérative des Sociétés françaises de Consommation. Il contient des articles, des études, des monographies, des renseignements, etc., sur la Coopération en France et à l'Etranger. — **L'Union Coopérative** doit être lue par tous ceux qui s'intéressent à la Coopération.

Prix du numéro, 0 fr. 20 ; de l'abonnement annuel, 4 fr.

Etranger, 6 fr.

Les abonnements sont reçus : 1, Rue Christine. — PARIS

LE COURRIER DE LA PRESSE

21, Boulevard Montmartre, — PARIS

Directeur : **A. GALLOIS**

Le Courrier de la Presse lit 6.000 journaux par jour



La Coopération des idées

LES FONCTIONNAIRES

Si la question des fonctionnaires n'était pas à l'ordre du jour, les postiers, télégraphistes et téléphonistes se seraient chargés de l'y porter ces jours-ci. Le moment est donc doublement indiqué pour soumettre quelques réflexions sur ce sujet au public qui voudrait bien, lui, que les fonctionnaires s'acquittassent de leurs fonctions à la satisfaction générale, y compris, d'ailleurs, la leur.

Si les simples citoyens ont été énormément gênés par la dernière grève des P. T. T., pourtant ce n'est pas contre les grévistes que leur exaspération s'est manifestée, et il semble bien qu'il y a eu là autre chose que l'habituelle veulerie des Parisiens acceptant, par exemple, que l'achèvement du Métro, qui est pour eux presque aussi indispensable que le service postal, soit ralenti depuis une demi-douzaine d'années par la sottise mauvaise volonté et les prétentions excessives des terrassiers. Le simple public, lui, sait que les agents des postes ont un service dur et maigrement payé, qu'ils sont honnêtes, méritants et obligeants, en dépit de la réputation discourtoise de certaines demoiselles du téléphone, et il s'est dit que si ces braves gens étaient eux-mêmes exaspérés contre leur

sous-secrétaire d'État, c'est qu'ils devaient avoir leurs raisons, d'autant que ce qu'ils demandaient, ce n'était pas un relèvement de salaires, ni même une diminution de travail, mais le respect des notes professionnelles données et la fin des abus du népotisme, du favoritisme et du politicianisme. Ils avaient, en somme, l'opinion publique avec eux, ils ont obtenu satisfaction de la part du gouvernement, leur question est donc réglée et c'est la question générale des fonctionnaires qui s'ouvre.

Le fonctionnaire, tel que nous le connaissons, n'est peut-être pas indispensable à la civilisation : ni l'antiquité gréco-romaine, ni le moyen âge ne l'ont jugé tel ; par contre, l'Égypte et la Chaldée, la Chine et le vieux Pérou, Byzance et même Karakorum ont eu recours à lui. Dans les États modernes, son rôle ne fait que grandir, et, en effet, il semble que certains services publics ne peuvent bien marcher qu'avec des professionnels, et que l'absence d'agents voyers à Athènes, de receveurs d'impôts dans la Rome des consuls et d'instituteurs primaires dans l'Avignon des papes, ne donne pas, *a priori*, une très louable idée de la voirie grecque, du budget quiritaire et de l'instruction publique médiévale. Chez nous, pourtant, les plus hautes fonctions publiques, celles de sénateurs, de députés, de conseillers généraux et municipaux, n'ont pas de caractère professionnel ; elles tendent pourtant à l'avoir, et qui sait si, sans arriver à la leur reconnaître pleinement, on ne pourrait pas faire un pas dans cette voie ? Comme le disait plaisamment quelqu'un, l'institution du concours d'entrée et du tableau d'avancement serait plus utile encore pour le Parlement que pour l'Administration. La magistrature, elle aussi, qui pourrait comporter

mandat temporaire aussi bien que longue carrière, a tendance à aller partout dans ce dernier sens ; aux États-Unis, les juges élus font place aux juges définitifs et, en France, le jury est mal vu par presque tout le monde, à tort suivant moi, d'ailleurs.

Même en acceptant, en principe, pour les services publics techniques l'institution des fonctionnaires professionnels, des difficultés subsistent. Faut-il avoir partout des règles rigoureuses, dire par exemple, comme pour l'armée : Personne ne sera colonel s'il n'est auparavant chef de bataillon ? Ou bien faut-il laisser les corps des fonctionnaires s'ouvrir facilement aux nouveaux venus, comme aujourd'hui encore la magistrature, la diplomatie, le haut personnel colonial, préfectoral ou financier ? Ce dernier système a bien des avantages ; il aère une corporation facilement close et hostile, il combat la morgue, il rapproche le gouvernement du gouverné, il facilite les réformes en s'opposant à la routine, aux précédents, aux charabias pédantesques, aux gestes d'effarement, enfin il est souvent, assurent certains, favorable au bien public. Que de simples députés, dit-on, mis à la tête d'une grande colonie ou d'un service technique et qui ont été très à la hauteur de leur mission, que d'ambassadeurs venus du grand monde qui ont enfoncé les hommes de la carrière, que de simples notables qui, sur étude des conclusions des parties adverses, se tireraient d'affaire pour leurs sentences mieux que des magistrats du métier, sans jargon et sans chinoïseries !

Je ne dis pas non, mais tout cela est à voir de près. D'abord, la judicature, en dépit de la manie technique des juristes, est moins professionnelle que magistrale, j'entends gouvernementale ; c'est ce qui

légitime les jurés. Encore le mieux serait-il ici de combiner les deux catégories et d'avoir, comme je l'ai proposé ailleurs, des tribunaux composés d'un juriconsulte président et deux ou quatre jurés assesseurs précisant le point de fait d'après les arbitrages et les expertises. Pour les hauts postes de ministres et de gouverneurs des grandes colonies, rien de plus compréhensible, avec nos idées modernes, que le fait de les confier à des élus politiques, mais cela laisse de côté la question du fonctionnaire professionnel. Enfin, quant aux ambassadeurs, peut-être s'exagère-t-on le rôle de séduction personnelle des diplomates, nous ne sommes plus au temps du marquis de la Chétardie ; la vérité, c'est qu'au contraire le chef de légation devrait toujours être un vieux routier, et que les personnes même très intelligentes mais inhabituées à ce milieu, comme Jules Favre, pour n'en citer qu'une, ont été mises en assez fâcheuse posture quand elles s'y sont fourvoyées.

Donc, et en songeant surtout au fait que les choix en dehors de chaque carrière ne sont *jamais* faits pour le bien du service, mais *toujours* dans un intérêt particulier, quelquefois assez vilain, je me rallierais très facilement, pour ma part, au principe de la carrière fermée qui existe déjà pour les officiers, les professeurs, les ingénieurs des travaux publics, etc. Cela n'empêcherait pas, car il n'y a rien d'absolu ici-bas, certaines exceptions justifiées, comme quand une Université nomme à une chaire un autodidacte dépourvu de peaux d'âne ; cela arrive, on le sait, quelquefois, et cela devrait arriver plus souvent encore, mais avec toutes les précautions possibles, avis conforme de la Faculté, de l'Université et du Conseil supérieur de l'Instruction publique (même si l'État ou

la ville faisait les frais de la chaire à créer). Car enfin, ainsi que le dit un spécialiste de ces questions délicates, « quand on nomme dans un corps une personne étrangère à ce corps, de deux choses l'une, ou c'est à cause de l'incapacité du personnel de carrière, ce qui indiquerait que le Gouvernement ne sait pas le recruter, ou c'est pour caser une créature, ce qui s'appelle exploiter le pouvoir » (1). Et quant aux fonctions pour lesquelles certaines personnes seraient tentées d'admettre des droits de nomination *ad libitum* et de révocation *ad nutum* de la part du Gouvernement, comme les préfets et sous-préfets, je me permettrai un dilemme analogue : ou bien ces fonctionnaires sont de purs pétrisseurs de pâte électorale, et il faut les supprimer instantanément, leur présence étant une honte pour le pays, ou ce sont des chefs d'administration, et il faut leur donner la même indépendance qu'aux autres fonctionnaires.

C'est en somme ce que demande la proposition de loi sur *le Statut des fonctionnaires*, déposée par M. Buisson et autres, et que les événements de ces temps derniers vont sans doute faire venir en discussion. Heureux si un grand bien sort de ce mal récent ! Ce statut se réduit en somme à trois principes simples et justes : que l'entrée dans la carrière soit subordonnée à un concours, lequel sera forcément très difficile par le nombre et la qualité des concurrents ; que les mesures disciplinaires, aussi sévères qu'on voudra, dont seront passibles les fonctionnaires, soient prononcées avec garanties ; enfin que la carrière elle-même soit protégée contre la brigade

(1) G. DEMARTIAL, *le Statut des fonctionnaires*, p. 124, (édition de la Grande Revue).

et l'intrigue, ce qui s'obtiendra par un ensemble de mesures : séparation du traitement et du grade, majoration d'ancienneté, conseils professionnels, tableau d'avancement, libre choix pour les hauts grades, etc., toutes questions un peu techniques et qui, n'intéressant que les fonctionnaires, ne seront pas abordées ici.

Il suffit que le lecteur se rende compte de l'amélioration psychologique énorme que ce nouveau régime apporterait au personnel administratif. Plus d'intrigue, plus de favoritisme politique, plus de ces nominations scandaleuses : le fils Combes au Conseil d'État, le fils Loubet à la Cour des Comptes, le gendre Fallières à une trésorerie générale, etc., (quelle liste interminable serait à dresser!) Partant, plus de rancœurs, plus de découragement, plus de dégoût. A un autre point de vue, plus de ces ronds-de-cuir, bouffis de nullité et d'arrogance, toisant le pauvre diable avec mépris et ne comprenant rien d'ailleurs à ce qu'il demande; au contraire, partout des fonctionnaires compétents, instruits, indépendants, initiateurs. Quel changement!

Car ce qui a l'air d'être innové en faveur du fonctionnaire est fait au fond en faveur du public. Celui-ci a intérêt à avoir des administrateurs à la hauteur de leur tâche, moins nombreux et mieux payés, moins politicianisés et plus épris de leurs fonctions; moins serviles et plus responsables à la fois. C'est cette responsabilité qu'il faudrait organiser partout, depuis l'humble garde champêtre qui ne doit pas sortir de son rôle (et qui n'en sort guère! il n'y a par an qu'un procès-verbal dressé par quatre gardes champêtres; ça met le procès-verbal à environ 2.500 francs) jusqu'au ministre qui devrait rester dans le sien. Non; certes,

qu'il soit question de réclamer à un cabinet les frais d'un krach, ou d'une guerre malheureuse; nous ne mettons plus en croix les généraux vaincus; mais si l'on posait en règle simplement que toute décision cassée pour excès de pouvoir entraînerait une amende de 500 francs, que toute imposition de taxe injustifiée ferait au fiscal trop zélé payer lui-même cette taxe, que toute décision d'agent inférieur rapportée par un supérieur vaudrait également au premier une punition pécuniaire aussi faible qu'on voudra, enfin que toute lettre adressée à un fonctionnaire et restée sans réponse ferait allouer une amende de 10 francs au personnage négligent, comme du coup l'Administration française serait transformée! Jamais coup de petite baguette, on peut en être sûr, n'aurait été plus magique!

SAINT-ALBAN.

Réponse à Saint-Alban

Je serai bref. La question des fonctionnaires a été débattue dans nos numéros 2, 4 et 5 (nouvelle série) des 16 janvier, 16 février et 1^{er} mars 1908. J'y renvoie nos lecteurs.

Le fonctionnaire ne saurait avoir des droits particuliers. Il n'a que des devoirs, envers l'État comme envers le public. C'est en ce sens que le positivisme nous amènera à considérer tous les emplois et les travaux comme des fonctions sociales. Dans la société reconstituée, l'opinion publique réprovera aussi sévèrement la grève ouvrière que la grève des agents

de l'État. C'est pourquoi on peut aussi, présentement, excuser celle-ci comme celle-là.

En effet, quand le désordre vient d'en haut, la grève est parfois un moyen de contenir les abus d'une direction indigne. Certes, elle ne cesse point d'être un mal ; mais c'est peut-être, immédiatement, un moindre mal.

Si nous avons tous applaudi au mouvement des postiers, c'est que nous commençons à sentir que le politicien est l'ennemi commun. Mais il faut prendre garde. Derrière tel ministre méprisable, il y a malheureusement tel organe essentiel de la société française que les interruptions brusques de fonctionnement, sinon le hideux sabotage, risquent de fausser et de détruire. Quand le cœur s'arrête, l'organisme meurt. Il n'y a pas de droit de grève pour le cœur.

Les postiers ne défendent que des intérêts professionnels. Cela ne les justifie point d'arrêter la vie sociale. Le syndicalisme d'ordre se dressant contre le parlementarisme de désordre, ce serait une magnifique promesse de régénération ; mais le syndicalisme organique est une chose, la grève en est une autre.

Je sais bien que les fonctionnaires en ont au favoritisme, qui est le côté du parlementarisme qui les gêne ; mais c'est après en avoir tiré, pour eux-mêmes, tout ce qu'ils pouvaient. M. Symian a pu citer tel de ses plus turbulents commis qui était recommandé et « pistonné » par neuf députés.

Sous ce jour, l'agitation des fonctionnaires, postiers et autres, perd de son intérêt. Alors que l'édifice social s'effondre de toutes parts, ils se préoccupent surtout de s'aménager un petit coin bien douillet et bien abrité. C'est un sentiment assez naturel ; mais que nous autres, simples contribuables, nous ne saurions

partager. Après tout, les fonctionnaires sont plutôt les profiteurs que les victimes du régime, et ce sont les moins fondés à se plaindre. Si pourtant ce sont eux qui geignent le plus sur eux-mêmes, c'est que la culture livres que pour les examens et les concours, l'atrophie de l'énergie et de la volonté par une occupation monotone et indolente, sans responsabilité, sans stimulant vivant, ne forgent point des caractères. En général, les revendications des ouvriers, pour chimériques qu'elles soient souvent, ont plus de générosité et de grandeur. Il est curieux, à ce sujet, de souligner l'appréciation de Saint-Alban, qui doit être orfèvre, sur « la sottise mauvaise volonté et les prétentions excessives des terrassiers », et sur « les honnêtes, méritants et obligeants » agents des postes.

Mais, puisqu'ils se défendent avec tant d'acharnement contre les compétitions, c'est donc qu'ils estiment avoir des situations privilégiées. Comment ne voient-ils point que cela leur interdit, en tout cas, d'exiger encore d'autres avantages ou privilèges ? En effet, plus les fonctions publiques seront avantageuses, plus les sollicitations seront nombreuses et pressantes. Or notre système électoral ne permet point aux détenteurs du pouvoir, qui dépendent des parlementaires, lesquels dépendent des électeurs influents, de résister aux sollicitations quelconques. Si les fonctionnaires parviennent, au moyen d'un statut légal dont leurs associations imposeront le respect, à conserver leurs places, le gouvernement, pour satisfaire sa clientèle électorale, devra multiplier les sinécures à côté, les fonctions nouvelles, prodiguer les prébendes, — et cela précipitera la ruine du pays. Les fonctionnaires veulent un gouvernement faible devant leurs exigences de parvenus et fort devant la ruée des

sollicitations. C'est trop bien arrangé pour être possible.

La vérité, c'est que le gouvernement parlementaire n'a ni force ni autorité. Il ne se maintient que par la corruption, sous toutes ses formes. Tout son art est de corrompre en dissolvant. C'est pourquoi il tend à tout centraliser. Pour chaque service social qu'il assume, ce sont des emplois, des sinécures, des sportules à distribuer. Cela l'alimente et le soutient pour quelque temps. C'est tout le système, et pour qu'il dure.

Point de statut mirifique, point de magique baguette qui puisse rien changer à cela. Par paresse d'esprit ou légèreté de cœur, les Français ont une fâcheuse tendance à croire aux petits trucs miraculeux qui les dispenseraient de réfléchir et d'agir.

A la base de ce fameux statut, il y a le concours.

Or le concours ne fait nullement ressortir le vrai mérite. Cela a été dit, redit, et se prouve tous les jours. Ce n'est même pas une précaution contre la brigue et la faveur : le concours des hôpitaux, et autres, en témoignent. On truque les examens comme on truque les urnes. Dans les meilleures conditions, on ne mesure ainsi que la mémoire. Au reste, par la préparation universitaire qu'ils supposent, les concours contribuent à l'affaïssement des caractères. Au fond, on le sait bien, ils ne servent qu'à filtrer les innombrables postulants aux emplois publics en ne laissant passer que les heureux bénéficiaires des majorats de bacheliers réservés à la bourgeoisie.

Quant à la compétence, si elle est nécessaire dans tous les métiers, il semble bien qu'elle le soit beaucoup moins dans les fonctions publiques, puisque c'est là seulement — et dans la politique — qu'on pratique la permutation.

Saint-Alban nous parle de la responsabilité. Si les garanties que réclament encore les fonctionnaires les préservent de tous les accidents auxquels on est exposé dans les autres carrières, elles sont peu propres, j'imagine, à développer le sens des responsabilités. La sécurité excessive porte plus à la torpeur qu'à l'activité, à la routine qu'à l'initiative. Les fonctionnaires, sur toute l'échelle, ont une horreur profonde de la moindre responsabilité. D'ailleurs, avec le recrutement par le concours et l'avancement automatique, il n'est pas possible de rendre un chef de service responsable. La responsabilité implique le choix.

Mais c'est contre le choix, précisément, qu'on proteste, parce qu'il est toujours du favoritisme ou du népotisme. « Le choix n'est jamais fait dans l'intérêt du service », nous dit Saint-Alban. Et pourquoi ? C'est que, sous le régime parlementaire, personne n'est responsable d'aucun service, même moralement. Le vice est là. Il y faut porter le fer rouge, et non chercher à s'en accommoder. Dans l'industrie et le commerce, le choix est toujours fait dans l'intérêt du service.

Il n'y a qu'un principe d'ordre : le choix de l'inférieur par le supérieur. C'est le contraire du principe d'anarchie qui caractérise le système électoral : le choix du supérieur par l'inférieur. Le concours et l'automatisme, que préconisent les fonctionnaires, n'est qu'un principe d'inertie, il est vrai. Mais dans l'anarchie, l'inertie, c'est aussi la mort.

Quand les principes d'ordre et de progrès ne sont point applicables sous un régime quelconque, ce n'est point à l'ordre et au progrès qu'il faut renoncer, c'est le régime qu'il faut abattre. Et au plus tôt.

G. DEHERME.

UNE RÉPONSE

Dans le numéro de *la Coopération des Idées* du 1^{er} décembre dernier, nous signalions, à propos d'un article de M. Aulard, paru dans le journal *le Siècle*, l'esprit d'indiscipline et l'impatience de toute autorité qui travaillent la classe ouvrière. L'article de M. Aulard, dont nous donnions de longs extraits, visait spécialement le personnel des chemins de fer. Ses réflexions, et les nôtres qui les complétaient, ont paru trop sévères à un ancien employé d'une grande compagnie. Il a pris la peine — ce dont nous le remercions — de nous écrire à ce sujet et de discuter notre manière de voir. C'est toujours avec plaisir que, dans cette publication, qui n'a d'autre souci que de rechercher par un effort positif et méthodique l'amélioration des conditions de la vie sociale, nous échangeons des idées avec un travailleur qui nous apporte des documents, des arguments, de la sincérité et de la bonne foi.

Notre correspondant s'excuse de ne pas être un écrivain. Tant mieux ; c'est ce qui donne du prix à sa communication. Nous sommes encombrés de littérature. Une note vraie, émanant d'un homme plus habitué à manier l'outil que la plume est bien autrement intéressante qu'un article correctement écrit dans un bureau de rédaction et ne pouvant par cela même donner l'impression directe de l'action et de la vie.

I

« J'ai passé vingt-huit ans dans les chemins de fer, nous dit notre correspondant, dont vingt-trois années comme chef de gare. Puis, j'ai été douze ans directeur d'un chemin de fer industriel... J'ai débuté, en 1858, en qualité d'homme d'équipe. »

Certes, ce sont là des états de service donnant toutes les garanties d'une compétence solide et sûre. Une réflexion cependant s'impose. Notre correspondant a bien connu la mentalité de la classe ouvrière d'autrefois. Connait-il aussi bien celle de la classe ouvrière d'aujourd'hui ? Depuis un demi-siècle, cette mentalité a changé au point d'être méconnaissable. Les audacieux et les révolutionnaires d'il y a cinquante ans seraient maintenant presque des résignés et des timides. En un mot, les souvenirs personnels de l'ancien ouvrier de 1858 lui donnent-ils suffisamment la notion de ce qu'est l'état d'âme de la classe ouvrière de 1909 ?

II

« Je suis étonné (c'est notre correspondant qui parle) que M. Aulard ait vu un aussi grand nombre d'agents pour rechercher un seul colis, attendu que les compagnies, par suite de la mode de faire des économies à tout prix, ont réduit le personnel d'une façon dérisoire, inhumaine, et surtout dangereuse au point de vue sécurité. »

J'ignore si le grief est fondé ; mais ce que je sais, c'est que, contrairement à ce que paraît croire notre correspondant, les compagnies ne sont pas libres de réduire à leur fantaisie leur petit personnel, de façon

telle que cette réduction constitue une inhumanité et un danger. Le ministre des Travaux publics a en cette matière un large droit de contrôle, et même, d'après un décret du 1^{er} mars 1900, la faculté de prendre lui-même une décision d'où pourrait résulter une augmentation de personnel.

Nous croyons que, dans la pratique, le ministre use de ce droit de contrôle d'une façon appréciable. Un débat parlementaire récent a établi que la Compagnie du Midi avait dû relever l'effectif de ses employés de 13 p. 100. Cela prouve évidemment que cet effectif avait été trop réduit. Mais cela démontre aussi que le remède est à côté du mal.

III

« Les recommandations, dit notre correspondant, déterminent l'avancement. Les non recommandés souffrent, et voilà comment du haut en bas de l'échelle les bons agents se dégoûtent. »

Ici, nous sommes tout à fait d'accord.

Sans doute, le système des recommandations a toujours existé, même dans les sociétés rudimentaires. Mais le parlementarisme moderne l'a élargi, perfectionné et classé au rang d'un service d'ordre public. Il est d'une évidence démoralisante que l'affiliation à un comité électoral et l'appui d'un député sont des titres d'avancement bien autrement décisifs que le mérite personnel et le labeur consciencieux.

Le syndicalisme sainement entendu et sagement pratiqué (nous n'en sommes encore pas là), groupant les indépendants et leur faisant faire eux-mêmes la police de l'avancement, enrayerait le mal. Quelques amicales d'instituteurs ont agi en ce sens et

obtenu déjà des résultats. Une réforme profonde du régime parlementaire et un effort viril de la Nation pour éliminer le virus politicien compléteraient la cure. Tout compte fait, les non recommandés sont plus nombreux que les recommandés. Qu'ils aient l'énergie de vouloir, ils trouveront la solution qui serait le salut.

IV

« Un employé de chemin de fer (nous citons toujours la lettre de notre correspondant) débute, je crois, en province à 2 fr. 75 ou 3 francs. A Paris et dans la banlieue, le salaire de début est de 4 francs. Un homme marié peut-il vivre avec ce salaire ? »

Je réponds : Non. Mais j'ajoute que ce ne sont pas les compagnies qui déterminent le taux plus ou moins élevé des salaires. C'est une force qui dépasse leur volonté ; c'est la loi de l'offre et de la demande.

En effet, les rapports entre capitalisme et travail sont déterminés par des lois économiques dont quelques-unes sont brutales, mais auxquelles il faut se soumettre, parce qu'il est impossible de faire autrement. En ce qui concerne spécialement la fixation des salaires, c'est se tromper étrangement que croire qu'elle dépende de la volonté de l'employeur et de l'employé. Sans doute, cette volonté peut exercer exceptionnellement une certaine influence, mais une influence artificielle, temporaire, et le plus souvent décevante. C'est une impulsion qui agit à la façon de la main comprimant un ressort. Dès que la main se retire, le ressort reprend son jeu naturel. Quoi qu'on veuille, qu'on fasse, ou qu'on essaye, on est toujours ramené en cette matière à la règle inéluc-

table, lumineusement résumée par la formule de Cobden : *Le salaire hausse quand deux patrons courent après un ouvrier. Il baisse quand deux ouvriers courent après un patron.*

Or, chacun sait que les compagnies de chemin de fer sont accablées et, pour ainsi dire, submergées de demandes d'emploi. En ce moment même — je tiens ce renseignement de première main — la Compagnie du Nord, dans la plupart de ses services, ne peut placer que vingt candidats sur cent. Pour quelques emplois spéciaux, le pourcentage est un peu supérieur : trente placés sur cent postulants, environ. Mais il s'agit ici d'un personnel d'élite, sélectionné par des concours assez difficiles.

Comment veut-on, dans ces conditions, que les salaires se relèvent ? Et, s'ils sont relativement bas, n'est-ce pas le résultat de cette regrettable tendance qui nous porte, en France, à désertier le travail indépendant, dont les gains n'ont d'autre mesure que l'effort personnel, pour nous précipiter vers la fonction enrégimentée, la rémunération modeste mais régulière, la besogne éliminant le maximum d'initiative et menant par la voie routinière à la petite retraite, dont la certitude escomptée dès un début de carrière stérilise l'énergie en la limitant d'avance à une médiocrité résignée.

J'entends bien l'objection : « Que faire ? Le travail manque ; l'industrie ne va guère ; le commerce est bien chanceux. Au moins avec une petite place... » Combien de fois l'avons-nous entendu, ce raisonnement ! Il est faux ; il repose sur une donnée mensongère et des renseignements inexacts. Eh quoi, la France, terre féconde entre toutes, baignée de trois mers ouvrant toutes les routes à travers le vaste

monde, la France qui tient en Afrique, à quelques jours de voyage, d'immenses contrées destinées à devenir un vaste réservoir de matières premières pour l'industrie nationale, la France qui regorge de capitaux endormis dans les placements de tout repos, la France ne pourrait pas nourrir ses 72 habitants au kilomètre carré, quand, sur la même superficie, l'Allemagne en fait vivre 115, l'Angleterre 140, la petite Belgique 230 ? Non, ce qui manque en France, ce n'est pas le travail, ce sont les emplois. Être fonctionnaire, gratte-papier, employé, retraité ou rentier, voilà, à tous les degrés de l'échelle sociale, le rêve qui hante toutes les cervelles françaises.

Pauvre petit idéal, bien peureux, bien essoufflé et qui nous condamne aux résultats mesquins. Il nous est venu justement de ce qu'ayant une situation privilégiée, un sol riche, un climat bienfaisant, nous n'avons pas senti comme d'autres peuples la nécessité de l'effort. Nous nous sommes laissés vivre. Se laisser vivre, c'est une façon quelquefois de se laisser mourir (1).

(1) Nous trouvons, dans le journal *le Matin* du 30 janvier 1909, un article de M. d'Elissagaray, député de la Gironde, qui, bien inconsciemment d'ailleurs, met en relief l'infériorité du Français dans la lutte économique. « La Gironde, dit M. d'Elissagaray, traverse la plus cruelle des épreuves... Les charges de la terre et l'absence de revenus sont telles que bientôt personne n'en voudra ou n'en pourra posséder. En vingt ans, la valeur de la terre a baissé de 75 p. 100. Les grands châteaux sont déserts... Les braves gens du pays qui trouvaient, qui une place de valet de chambre, qui une place de cocher, demandent à l'État ce que les particuliers ne peuvent plus donner. C'est la course aux fonctions publiques. »

Ce tableau serait alarmant, si, en voulant forcer la note, M. d'Elissagaray n'ajoutait ce paragraphe : « Chose curieuse, les étrangers, Anglais, Allemands, Hollandais, Belges, s'installent peu à peu dans le pays d'où sont chassées par la ruine les vieilles familles françaises. Il serait aisé de démontrer

Les salaires se relèveront tout naturellement, aussi bien dans les chemins de fer qu'ailleurs, à mesure que l'esprit d'entreprise se développera chez le Français. Ces deux éléments — salaires et entreprises — croîtront ou diminueront de façon constante et proportionnelle. Il y aurait beaucoup à dire sur les mesures susceptibles soit de favoriser, soit d'entraver ce réveil de l'énergie et de la prospérité nationales ; nous n'en avons pas le loisir aujourd'hui. Mais puisque c'est un symptôme de la désunion sociale dont nous sommes affligés qui a servi de point de départ à nos réflexions, nous nous bornerons à dire qu'il faudrait renoncer à une amélioration quelconque en ce sens, si jamais le prolétariat adoptait comme programme définitif l'inepte théorie de la lutte de classes.

La vie sociale doit être une collaboration et non un duel au couteau. Un peuple ne peut se développer, prospérer, ou simplement vivre quand riches et pauvres, patrons et ouvriers, ou seulement citoyens ayant une conception différente de la politique se tiennent sur le pied de guerre, la fureur dans les yeux et la menace à la bouche. La haine est stérile.

que nous ne pouvons lutter contre cet envahissement et que nous serons tous dépossédés, si l'on n'écoute enfin nos doléances. »

Nous demanderons à l'honorable député : « Pourquoi les étrangers viennent-ils s'installer dans le Médoc, si ce n'est parce qu'ils considèrent qu'on peut encore y gagner de l'argent ? Pourquoi des capitalistes français ne font-ils pas comme eux ? »

A ces questions, nous ne trouvons d'autre réponse que celle-ci, un peu humiliante pour notre amour-propre national : C'est qu'en présence d'une crise, le Français songe d'abord à gémir, supplier et mendier auprès de la Providence-État des mesures protectrices. L'étranger lutte, cherche, et fait travailler ses bras, ses capitaux et son cerveau.

V

Reprenons, pour l'examiner à un point de vue différent, la question que posait notre correspondant : Un homme marié peut-il vivre avec des salaires de 2 fr. 75, 3 francs, 4 francs ?

— Actuellement, non ; nous l'avons déjà dit. Mais, même avec ces salaires, la situation de l'ouvrier serait bien plus favorable, si le prix de la vie qui est singulièrement élevé en France redescendait à des proportions normales. Pain, viande, vêtement, chauffage, nous payons tout cela beaucoup trop cher. Avec notre sol, notre climat et nos capitaux, nous devrions avoir les denrées ou objets de première nécessité à très bon compte. Ils sont d'un prix très élevé. Pourquoi ?

Parce que la masse du peuple français se tient dans une ignorance absolue des questions économiques. Quand elle a la prétention de s'en occuper, c'est maladroitement, à contre-sens, en confondant effets, causes, apparences et réalités. En ce qui touche spécialement cette question de salaires, la classe ouvrière n'en a perçu que le côté grossièrement visible, c'est-à-dire l'élévation plus ou moins grande du chiffre à obtenir. L'essence intime, le fond même de la question — qui est la puissance d'achat du salaire — lui ont complètement échappé. Qu'importe que je touche 5, 6, 10 francs par jour, si le coût de la vie s'élève en proportion ? Les agitations périodiques — grèves, menaces, indiscipline — qui, presque toutes, ont pour objectif un relèvement de salaire ont pour premier résultat le rehaussement de prix des objets de première nécessité. Parce que l'ouvrier agricole aura obtenu un gain plus élevé, l'ouvrier des villes

payera plus cher son pain, sa viande et son sucre. Parce que le cordonnier, le mineur, le maçon auront réussi à faire relever leur salaire, l'ouvrier agricole payera plus cher ses souliers, son charbon, son logement. Aucun d'eux n'aura amélioré sa situation. Peut-être même, tous l'auront-ils aggravée, parce qu'en grevant la production de charges nouvelles, ils auront effrayé l'esprit d'initiative et restreint le nombre des entreprises qui pouvaient les employer.

Il faut donc que la classe ouvrière modifie la méthode qu'elle a employée jusqu'ici. Qu'elle fasse surtout porter son effort sur l'abaissement du prix de la vie, là sera le progrès réel et durable.

Ce n'est pas en un article de quelques pages qu'il est possible d'exposer un ensemble des essais qui devraient être tentés à cet égard. Un volume y suffirait à peine. Mais nous pouvons au moins donner une indication qui précisera le sens de notre pensée.

Par exemple, nous avons toujours été surpris de voir à quel point la classe ouvrière se désintéressait de l'augmentation continue des dépenses publiques. Elle ignore donc quelles relations étroites existent entre la cherté du prix de la vie et l'élévation du budget national ? Elle ne se rend donc pas compte que ce n'est pas impunément que, chaque année, quatre milliards d'impôts sont prélevés sur la richesse publique ?

Au fond, non ; elle ne s'en rend pas compte, et par un sentiment qu'il ne faut pas trop approfondir parce qu'il n'est pas très généreux, elle serait plutôt tentée de se réjouir d'un accroissement des charges publiques qui, dans sa pensée, pèsera surtout sur les riches. — Je n'ai rien ; je ne payerai donc rien : tel est le raisonnement qui, sur dix électeurs, en amène

deux bons tiers à se désintéresser du gaspillage de millions qui a rendu notre budget français le plus lourd du monde.

— Mais en admettant (ce qui n'est pas prouvé) que tu ne payes rien, brave homme, ton propriétaire payera, l'agriculteur qui fait pousser le blé et fabrique la viande, le boucher et le boulanger qui te vendent ton pain et ton pot-au-feu, l'industriel qui taille tes habits et tes souliers payeront, et ils te vendront d'autant plus cher ton logement, ton vêtement et ta nourriture. Comprends-tu maintenant que tu es le premier atteint par l'énormité des impôts? Et puisque, au point de vue électoral, tu représentes le nombre, c'est-à-dire la seule puissance dont le député ait gardé le respect, comprends-tu que tu pourras, quand tu t'en donneras la peine, arrêter net le flot montant des dépenses publiques (qui de 3 milliards et demi il y a dix ans sont passés cette année à 4 milliards), et aussi obtenir la réduction du nombre des fonctionnaires (703.000 en 1906, 880.000 en 1907, 913.000 en 1908), et encore faire reviser quelques droits de douane dont le jeu donne le résultat fantastiquement invraisemblable que la France qui produit du blé le paye plus cher que l'Angleterre qui n'en produit pas.

Seulement, il ne faudrait plus se contenter d'écouter, bouche bée, les boniments que, tous les quatre ans, les candidats députés débitent sur les tréteaux des réunions publiques. Péril clérical, Justice sociale, Organisation scientifique de la production, et autres formules de même calibre, sont de vains assemblages, de mots, détroque dont s'affuble la pitrerie des programmes.

Que la classe ouvrière ne se laisse plus prendre à ces appâts grossiers. Et quand, à l'heure de la réélec-

tion, les solliciteurs, marchands de phrases et de promesses viendront recommencer leurs parades déjà vieilles et leurs jongleries éculées, qu'elle les arrête d'un mot : « Assez, mon ami, et passons à d'autres exercices. Causons un peu de mes intérêts pratiques et notamment du premier de tous, celui d'avoir à bon compte un logement sain, une nourriture salubre et abondante. »

Et qu'on ne croie pas qu'en exhortant l'ouvrier à prendre conscience de ses intérêts pratiques, nous lui interdisons des aspirations plus nobles et le souci d'un idéal qui élèvera son intelligence et embellira sa vie. Au contraire, s'il parvient à rendre sa vie matérielle moins pénible, il affranchira son cerveau. L'homme ne peut ni lire, ni apprendre, ni créer, ni s'assurer la dignité et l'indépendance morales, s'il est constamment harcelé par les difficultés de la vie matérielle. Rendre le pain moins cher, c'est libérer la pensée.

Après tout, donner au travailleur, à la femme et aux petits de la santé, un logement aéré, du pain et de la viande à leur appétit, c'est aussi un idéal qui a sa grandeur. On me répondra peut-être que c'est justement celui que poursuit la classe ouvrière. Soit ; mais elle s'y prend bien maladroitement. Les excès du syndicalisme, les déclamations haineuses, toutes les entraves, vexations, taxes, inquiétudes, dont, pour obéir à leurs mandants, certains mandataires du prolétariat surchargent la production, ont comme résultat certain de restreindre cette production et par conséquent de créer de la gêne factice et de la misère artificielle. En ce moment même, pour ne citer qu'un exemple, nos députés sont en train de nous fabriquer une loi qui, sous le nom d'impôt sur le revenu, sera

un véritable impôt sur les travailleurs. Il n'est pas douteux que le premier effet de cette loi, qui traque le capital et la production sous toutes leurs formes, sera un renchérissement général du prix de la vie. La plupart des députés le savent ; beaucoup l'avouent tout bas, dans les papotages de couloirs et l'abandon des conversations particulières. Ils votent cependant, parce que la réforme, faussement présentée comme un allègement des charges qui pèsent sur la classe ouvrière, fait partie du programme des revendications ouvrières. Je demande ce que la classe ouvrière y gagnera et je vois d'avance ce qu'elle doit y perdre.

Nous voici bien loin de M. Aulard et de son histoire de bagages. Mais puisque l'occasion se présentait de nous entretenir avec un homme de bonne foi, ancien ouvrier, connaissant, nous dit-il dans sa lettre, pas mal d'ouvriers et leur faisant lire ce qui, dans un journal ou dans une revue comme la nôtre, peut les intéresser, nous avons un peu étendu le cercle de nos réflexions, bien que nous pensions que quelques-unes d'entre elles ne seront pas du goût des ouvriers qui les liront.

Mais ici, dans cette publication désintéressée, à laquelle collaborent quelques hommes qui ne recherchent ni un gain, ni une faveur, ni un siège de député, ni même une approbation, nous disons, avant toutes choses, ce qui nous paraît être la vérité. Si nous nous trompons, c'est avec sincérité. Et profondément dévoués à la classe ouvrière, nous ne nous abaissons pas à la flatter. Nous nous contentons de l'aimer et de chercher à lui être utiles.

PAUL GUÉRIOT.

Revue des Opinions, des Faits et des Idées

LES GRÈVES EN 1907.

La Direction du Travail publie la statistique sur le mouvement gréviste en 1907.

Il a été signalé au ministère du Travail 1.275 grèves comptant 197.961 grévistes (164.824 hommes, 23.177 femmes et 9.960 jeunes gens), et atteignant 8.365 établissements. Ces grèves ont entraîné 3.562.220 journées de chômage, dont 3.048.446 chômées par les grévistes et 513.774 chômées par des ouvriers que la grève de leurs camarades avait privés de travail.

Au point de vue des résultats, 263 grèves, avec 24.369 grévistes, ont été suivies de réussite; 490 grèves, avec 130.806 grévistes, se sont terminées par une transaction ou réussite partielle; et 522 grèves, avec 42.786 grévistes, ont complètement échoué. La proportion des grèves où les grévistes ont obtenu satisfaction a donc été de 20 p. 100.

Et maintenant quel a été le bilan de ces grèves ?

Le calcul n'a pu être fait par la Direction du Travail que pour 681 grèves — sur 1.275 — motivées par des demandes d'augmentations de salaire ou par des réductions de salaires et qui ont compté 92.985 grévistes sur 197.961.

En tenant compte des salaires avant et après la grève, ainsi que du nombre des journées chômées, on constate que le montant des salaires perdus par les grévistes s'élève à 7.095.323 francs, représentant une perte moyenne de 76 fr. 83 par gréviste.

Le tiers environ de cette somme — soit 2.250.077 fr.

— a été définitivement perdu. Ce sont les salaires des grévistes qui ont échoué complètement dans leurs réclamations. Quant aux grévistes qui ont réussi à obtenir tout ou partie de leurs revendications, il leur a fallu en moyenne 180 jours de travail pour compenser les pertes subies.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL EN 1907.

La statistique des accidents du travail en 1907, d'après les ordonnances et les jugements rendus dans l'année, établit qu'il y a eu 2.413 cas de mort et 23.725 blessés, soit un total de 26.138 accidents de personnes. Parmi les blessés, il y a eu 141 cas d'incapacité permanente totale.

Parmi les tués et blessés, il y avait 781 hommes et 120 femmes de moins de 16 ans.

Les décédés ont laissé 1.853 conjoints, 2.675 enfants et 557 ascendants.

Les industries qui comptent le plus d'accidents sont dans l'ordre : la métallurgie, le bâtiment et les travaux publics, la manutention et transports, et enfin, les mines et les carrières.

LES UNIVERSITÉS POPULAIRES . .

Le « secrétaire général » d'une Université populaire, dont le paraphe s'orne des trois points fatidiques, mais dont le nom est illisible, nous a écrit : « Je vous prie de cesser, dès maintenant, l'envoi de votre publication dont l'esprit et les tendances n'ont rien de commun avec les Universités populaires. »

Il lui a été répondu : « Citoyen secrétaire général...,

— Vous voulez bien me faire savoir que l'esprit et les tendances de *la Coopération des Idées*, qui a conçu l'œuvre des Universités Populaires, qui en a tracé le programme et qui les a fondées, « n'ont rien de commun avec les universités populaires », — et c'est très amusant. Je vois que si ces institutions ont été quelque peu dénaturées par le sectarisme des uns, l'arrivisme des autres, la sottise du surplus, on ne laisse point que d'y cultiver, intensivement, l'art de la fumisterie, qui fait de si bons électeurs radicaux-socialistes. »

L'IMPÔT SUR LE REVENU.

Ce n'est qu'un bluff nouveau. L'impôt ne peut être payé que par le travail. Ce que les politiciens apprécient dans cet impôt, c'est d'abord, en compliquant les répercussions, qu'il paraît favoriser les travailleurs, et ensuite, surtout, qu'il est indéfiniment extensible. Ainsi leur puissance destructive et le pillage n'ont plus d'autre limite que la ruine complète du pays. Le gouvernement parlementaire ne se maintient que par la corruption. C'est en ce sens que l'impôt sur le revenu est une victoire radicale-socialiste, c'est-à-dire un désastre pour la France.

LES VILLES TENTACULAIRES.

Dans son *Cours d'Économie politique*, qui vient de paraître, Charles Gide écrit : « Il y a soixante ans (en 1846), la population urbaine représentait un peu moins du quart de la population de la France (24, 40 p. 100). En 1876, elle en représentait beaucoup plus du tiers (39, 10 p. 100) : bientôt ce sera la

moitié. En d'autres termes, la population urbaine a augmenté depuis un demi-siècle de plus de 60 p. 100. Et la France est un des pays qui comptent le moins de grandes villes ! »

PAR TOUS.

Les Livres qui font penser

Histoire de l'Inquisition en France, par Th. de CAUZONS, tome I, 7 fr. 50 (Bloud, éd.). — « Notre but, déclare l'auteur, dès l'abord, est de faire l'*Histoire de l'Inquisition de France*. Le fameux tribunal, constitué vers 1230, disparut aux environs de 1560, au moment où commençaient les guerres de religion. Il ne laissa derrière lui que des archives trop promptement gaspillées, un titre sans importance, porté par quelques moines jusque sous Louis XV, et un souvenir assez effacé. »

L'ouvrage de M. Tanou, *Histoire des Tribunaux de l'Inquisition* est surtout juridique, l'*Histoire de l'Inquisition en France*, par Lamothe Langon et l'*Histoire de l'Inquisition au moyen âge*, de Lea manquent d'impartialité. Il y fallait un catholique ; mais qui traitât ce sujet passionnant « sans amertume, sans enthousiasme, mettant de côté toute pensée d'apologétique ou de critique ».

Ce premier volume est consacré aux origines de l'Inquisition. C'est d'abord une forte étude des hérésies et de leur répression. « Il nous semble fort injuste de croire que les hérétiques avaient toujours raison, nous dit M. de Cauzons, parce qu'ils s'opposaient à l'Église. Mais il nous paraît non moins faux qu'ils aient eu toujours tort, pour le même motif. Bien des pratiques, bien des enseignements hérétiques, combattus comme absurdes par leurs adversaires, ont un sens très raisonnable, ont parfois influencé fort sensiblement l'Église elle-même, dans son enseignement, dans sa législation ou sa liturgie. »

Les moyens de répression furent du temps. Sans plus.

Et c'est la meilleure preuve, qui peut contrister les croyants, mais qui fait éclater la grossière sottise des Homais, que le catholicisme, comme toutes les grandes religions, est une expression sociale.

Mais une religion est éducatrice. Elle redresse, elle améliore. L'Église s'efforça d'adoucir les mœurs autant qu'elle le put. Elle ne put que le possible.

Si son influence morale n'a pas toujours suffi, c'est que trop souvent les deux pouvoirs spirituel et temporel se confondirent. L'auteur a bien relevé les conséquences funestes de cette confusion : « S'il arrive que, par suite de circonstances spéciales, la classe sacerdotale a obtenu un certain pouvoir politique, elle arrivera fatalement à considérer ce pouvoir comme lui appartenant en vertu de ses droits religieux. Il en résultera des conséquences terribles pour les adversaires, désastreuses pour la religion elle-même. Contre leurs adversaires temporels, en effet, il sera bien difficile aux chefs de la religion de ne pas se servir de leurs armes spirituelles ; et, en revanche, de ne pas employer leurs armes temporelles, ainsi que la répression matérielle, contre les ennemis de leur pouvoir spirituel. En vertu de cette confusion, les hérétiques pourront, comme des voleurs ou des assassins, être frappés de peines terribles, même de mort. La terreur, suite de telles exécutions, pourra, sans doute, restreindre la propagation de l'erreur ou même la supprimer. Que d'inconvénients cependant naîtront de cette confusion de pouvoirs ? Sans parler, en effet, des individus plus ou moins nombreux qui simuleront des sentiments religieux dans une vue d'intérêt matériel, ce qui donne à une religion l'apparence du nombre, mais ne lui en procure pas la force, nous concevons que l'hérétique, bien que bon artisan, sujet utile à la nation, devra abandonner le territoire sur lequel s'étend l'influence ou le pouvoir du chef religieux. D'où perte sèche pour ce pays. D'autre part, toutes les possessions temporelles faisant naître autour d'elle des convoitises, le sacerdoce, prince civil, sera l'objet de maintes attaques de ses voisins temporels. Il se défendra sans doute, c'est son droit, avec les armes matérielles, souvent aussi avec les moyens spirituels en sa possession.

Qu'est-ce qui en résultera ? C'est que, la convoitise l'emportant, on attaquera la valeur même de ces moyens spirituels, et, pour dépouiller le prince, on niera l'autorité du Pontife. »

Voici la matière de ce premier volume : L'Église et l'erreur (l'ancienne loi et la loi nouvelle, intransigeance des religions, l'Église et les païens); — Le châtement des hérétiques (horreur de l'Église pour l'hérésie, les pénitences canoniques de la première Église, punition de l'hérétique par l'Empire romain, châtements infligés aux dissidents par les Barbares, supplice des hérétiques au moyen âge); — Le jugement des hérétiques (la justice des évêques, insuffisance des tribunaux épiscopaux, des ordalies, imperfection des formes de la procédure); — Établissement de l'Inquisition (l'inquisition épiscopale, l'inquisition légatrice, l'inquisition pontificale). — Le bras séculier, (l'État et l'Église, l'État soutien de l'Église).

Leibniz, par Jean BARUZI, 5 francs (Bloud, éd., 7, place Saint-Sulpice). — Ce philosophe a eu un sort singulier. « En sa vie totale et en la multiple manifestation de sa pensée », on ne commence à le connaître que depuis quelque dix ans. En France, c'est M. Louis Couturat qui a mis le mieux en lumière ce nouveau Leibniz, « un Leibniz concret, vivant, où toutes nos simplifications académiques » sont « remplacées par une complexité insoupçonnée ».

M. Jean Baruzi exploite la même veine. Il a été à Hanovre, il a compulsé les inédits et il nous en présente une belle collection. Ces inédits, relatifs aux missions des Jésuites, à l'expansion vers l'Orient, à la fusion de l'Europe et de l'Asie, à l'union des Églises, à des problèmes de psychologie et de théologie, nous découvrent un Leibniz utopiste et mystique.

L'auteur, à qui on doit déjà *Leibniz et l'Organisation religieuse de la Terre*, est tout pénétré de son sujet. C'est un bon guide dans le labyrinthe du leibnizianisme.

Parmi les textes inédits qu'il cite, j'ai relevé ceci :

« Si on me croyait, on ne serait pas si prompt à prononcer sur la damnation éternelle. Car, quoique je de-

meure d'accord avec M. Arnauld que les méchants, dont l'esprit est gâté, ne laisseront pas d'en être punis sévèrement, je crois pourtant que nous devons être extrêmement réservés à prononcer sur le degré de la peine qu'ils doivent souffrir. M. Arnauld trouve étrange que tant de millions de païens n'aient pas été damnés..., et moi, je le trouverais bien plus étrange s'ils l'eussent été. Je ne sais pourquoi nous prenons tant de plaisir à croire les gens damnés. N'y a-t-il pas un peu de vanité et de la corruption du cœur humain qui trouve une joie secrète dans les maux d'autrui en s'élevant au-dessus de tant de gens qu'on croit misérables ? *Suave mari magno...* Je ne crois pas que l'opinion de la damnation éternelle de tant de gens presque innocents soit aussi édifiante et aussi utile à empêcher le Pêché qu'on s' imagine. Elle donne des pensées peu compatibles avec l'amour de Dieu et sert à entretenir le libertinisme ».

Voici enfin trois pensées marquées de positivisme :

« *La place d'autrui* est le vrai point de perspective en politique aussi bien qu'en morale. »

« Toute connaissance serait bonne, s'il ne fallait du temps pour l'acquérir. Et comme il n'est rien de si précieux que le temps, puisque notre temps est notre vie, il faut préférer le plus utile ou plutôt le plus nécessaire.. La connaissance de la nature passe toutes les autres curiosités. L'histoire humaine nous apprend les desseins des princes et les intrigues des hommes; mais lorsqu'on connaît la nature, on est pour ainsi dire du conseil de Dieu. »

« Comme le mal peut avoir de la grandeur, de même le bien peut avoir de la petitesse ou de la médiocrité. C'est ce qui arrive le plus souvent. Car j'ai déjà dit que le grand est rare partout. Mais quelque petit que soit le bien, il pourra être suffisant pourvu qu'il soit proportionné à nos talents et à nos forces. Il y a deux manières d'estimer les choses : ce qui est petit absolument devient considérable par rapport. Et quoiqu'on ait l'âme bornée à des petites choses, on y est très louable quand on y remplit son devoir. »

Traditionalisme et Démocratie, par D. PARODI, 3 fr. 50

(A. Colin, éd., 5, rue de Mézières). — Ce livre a deux parties. Dans la première, on critique « le traditionalisme contemporain » ; dans la deuxième, on défend « les principes démocratiques ».

M. D. Parodi est professeur de philosophie. Je l'ai entendu, un soir, à l'Université populaire de Montmartre, faire un cours de morale à des anarchistes. Il m'a bien amusé. Certes, il est sincère et de bonne volonté. Et il est habile au jeu des idées. C'est son métier. Aussi bien le talent incontestable qu'il met au service des « Droits de l'homme » contre Brunetière, MM. Paul Bourget, Maurice Barrès, Charles Maurras, Henry Vaugeois et Pierre Lasserre, il lui faudra demain, si la fortune politique change, les mettre au service de ceux-ci contre ceux-là.

Comme l'ouvrage se compose d'articles parus dans diverses revues, j'ai retrouvé ici, en un chapitre, sous le titre « Traditionalisme et politique », celui qui parut sur « l'Action française » dans *Pages libres*.

On se rappelle peut-être que j'avais signalé un passage de cet article où M. Parodi osait dire : « A l'heure où le positivisme comme philosophie achève de s'éteindre... »

Or, dans le livre, l'alinéa où se trouvait cette énormité a été supprimé. J'en félicite M. Parodi. Tout de même, ses braves lecteurs de *Pages libres* qui ne liront point son livre resteront persuadés que le positivisme s'éteint vraiment et que c'est la splendide lumière radicale-socialiste qui s'allume...

Cela en dit long sur les sentiments de cet universitaire à l'égard du positivisme et de son immortel fondateur, Auguste Comte. Que dis-je ? M. Parodi n'est point l'adversaire buté du positivisme. Il ne lui demande que d'être assez sage pour se laisser remanier par MM. les professeurs Durkheim, Lévy-Brühl, Gustave Belot. Je viens d'écrire à celui-ci, auteur des *Études de morale positive*, qui m'avait exprimé la vieille rancune de l'Université contre Auguste Comte et son œuvre admirable : « l'une des premières démarches du positivisme sera d'assurer la liberté spirituelle en supprimant le budget de l'Instruction publique. »

Mais quelles sont les idées qu'expose M. Parodi ? Il

n'importe. Ce n'est que de l'écriture. Il nous dit que « les idées sont des forces ». Sans doute ; mais il ne faut pas qu'elles ne soient que des mots. M. Parodi nous parle de « la rationalité des principes de 1789 ». C'est bien de cela qu'il s'agit quand tout croule!...

La Théorie de la lutte des classes et le Principe de neutralité du mouvement coopératif de consommation, par le docteur HANS MULLER (Union suisse des Sociétés de consommation, Bâle). — Dans la préface, M. Charles Gide nous dit que cette brochure a pour but de démontrer :

« 1° Que toute société coopérative de consommation qui impose à ses membres, comme condition d'entrée, l'adhésion à un parti politique ou à un programme socialopolitique, tel que celui qui est caractérisé par le principe de la lutte de classe, limite par là son champ d'action et dévie du but véritable de la coopération ;

« 2° Que la coopération de consommation se suffit à elle-même en tant que conception sociale et, par conséquent, n'a pas à servir de véhicule à d'autres systèmes socialistes. Elle n'a qu'à réaliser ses propres fins qui sont très suffisamment socialistes, à savoir l'abolition du profit et du parasitisme sous toutes ses formes, et elle manque à sa destinée si elle s'emploie à réaliser des fins qui lui sont étrangères et qu'elle estime inférieures aux siennes propres tant comme valeur morale que comme valeur pratique. »

G. DEHERME.

Le Directeur-Gérant : G. DEHERME.

Bernard GRASSET, Éditeur

7, rue Corneille, 7. — PARIS

DERNIÈRES PUBLICATIONS :

ÉMILE BAUMANN

L'Immolé, roman, 3^e édition. Vol. in-18 **3.50**

LÉON LAFAGE

La Chèvre de Pescadoire, 3^e édition. Vol. in-18. **3.50**

JEAN GIRAUDOUX

Provinciales, Vol. in-18. **3.50**

GILBERT DE VOISINS

Les Moments perdus de John Shag, Vol. in-18. **3.50**

MAURICE MAGRE

Conseils à un jeune homme, Vol. in-18 **2 »**

DIDIER DE ROULX

Roosje, roman. Vol. in-18 **3.50**

J-H. RETINGER

Le Conte fantastique dans le romantisme français.

Vol. in-18. **2 »**

J. GRASSET

PROFESSEUR DE CLINIQUE MÉDICALE A L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

La Responsabilité des Criminels, Vol. in-18. **3.50**

GEORGES DEHERME

La Démocratie vivante, Vol. grand-in-8° **4.50**

HENRI MAZEL

Pour causer de tout, Vol. in-18 **3.50**

VIENT DE PARAÎTRE :

Auguste Comte et son œuvre

LE POSITIVISME

Par GEORGES DEHERME

*Un vol. in-16 de 128 pages, avec deux portraits hors texte,
Prix : 2 fr. 50*

(GIARD et BRIÈRE, Éditeurs, 16, rue Soufflot. — PARIS

I. Sa vie. Ses écrits. — II. Ses disciples. — III. Quelques appréciations. — IV. L'homme. — V. Pour les femmes et les prolétaires. — VI. Sur les lettrés et les bourgeois. — VII. La philosophie positive. — VIII. La sociologie positive. — IX. La politique positive. — X. Le pouvoir spirituel. — XI. La religion positive. — XII. Les utopies positives. — XIII. La morale. — XIV. Conclusion.

L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Action politique. Action économique. Action sociale

Par GEORGES DEHERME

Un volume in-8 de 528 pages. Prix : 6 fr. (*franco* : 6 fr. 60)

BLOUD et C^{ie}, Éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, PARIS

La Démocratie vivante

Par GEORGES DEHERME

Un volume in-8° de 402 pages Prix : 4 fr. 50 (*franco* : 5 fr.)

BERNARD GRASSET, Éditeurs, 7, rue Corneille, PARIS

TOURS. — IMPRIMERIE E. ARRAULT ET C^{ie}.